

Relevé de conclusions de la balade urbaine quartier Centre Ville

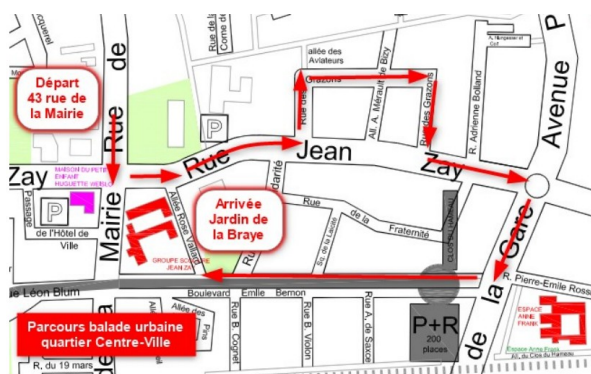
Date:

Samedi 23 septembre 2023 à 10H00

Parcours:

Départ : 43 rue de la Mairie

Arrivée : Jardin de la Braye



Présents :

Madame Vanessa SLIMANI, Maire et Conseillère départementale
Monsieur Franck FRADIN, adjoint aux quartiers délégué à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti
Madame Brigitte JALLET, adjointe déléguée à l'aménagement du cadre de vie
Mesdames Ghislaine HUROT et Léa AUBOURG-DEVERGNE, élues référentes du quartier Centre-Ville
Monsieur Nicolas JOSIC, responsable du service proximité quartiers
Madame Delphine TARAGON, service proximité quartiers
Des membres du comité de quartier
Des habitants du quartier

N° demande	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Éléments de réponse
		<p>Madame le Maire remercie les participants et les membres du bureau présents pour cette balade dans le quartier Centre-Ville.</p>	
	<p>Requalification du secteur Rostand -Le Corbusier</p>	<p>Madame le Maire rappelle que c'est un des trois grands projets du mandat qui s'élève à environ 4 millions d'euros. Il a pour objectif, entre autres, la création d'un parc urbain en remplacement des actuels bassins jusqu'à la plaine Le Corbusier. La végétalisation permettra d'amener de la fraîcheur dans ces espaces où le minéral est très présent. La place de la Commune et les allées sont également intégrées dans le périmètre du projet. Les aménagements répondront aux difficultés remontées par les habitants du secteur (trafic, nuisances,...). Il est vrai que l'urbanisme ne répond plus aux usages</p>	

		actuels. Un travail est également mené avec les syndicats de copropriétés et les bailleurs du secteur. Certains porches pourraient être fermés la nuit et d'autres transformés en locaux pour vélos et poussettes. Les travaux débuteront, milieu 2024, par la création du parc urbain.	
	Le service Proximité Quartiers et l'Accueil principal de la Mairie	Madame le Maire indique que la création du service Proximité Quartiers permet une meilleure réactivité dans le traitement et le suivi des demandes des habitants et des comités de quartier. L'Accueil principal de la Mairie s'installera en 2024, au sein de l'actuel service État civil, pour devenir un accueil central et tourné vers le parc.	
	Salle du Conseil municipal - salle des Mariages	Cette salle, qui date des années 80, va bénéficier d'un rafraîchissement (mobilier, informatique) et d'une mise aux normes en terme d'accessibilité.	
	Passage de l'Hôtel de Ville	Madame le Maire rappelle que l'aire de regroupement, réalisée pour les poubelles des commerçants, a généré des nuisances (dépôts sauvages, containers à demeure...). Aussi, les services ont travaillé avec les commerçants afin que les bacs soient stockés dans les cellules commerciales.	
	Passage de l'Hôtel de Ville	Des arceaux vélo supplémentaires ont été installés à proximité du laboratoire. Un travail d'identification des secteurs équipés sera mené ultérieurement.	
	Cellules commerciales	La Ville recherche des porteurs de projets. Des contacts sont établis mais la Ville souhaite s'assurer de la solidité et de la pérennité des activités. Quelques cellules appartiennent à la commune, les autres appartiennent à des propriétaires qui parfois n'habitent pas la région. Il est vrai que la proximité d'Orléans et	

		de son attractivité ne facilitent pas les installations. La Ville souhaite l'ouverture de commerces de "bouche".	
	Esplanade Charles de Gaulle : création d'un bassin de collecte des eaux pluviales et aménagement de la place	<p>Franck Fradin explique que les travaux ont été retardés en raison de la découverte de fontis lors de la réalisation du bassin. Les excavations ont été comblées et les travaux ont pu reprendre. Les monuments commémoratifs ont été réinstallés ainsi qu'une nouvelle "Marianne".</p> <p>Actuellement, les zones de plantations sont identifiées, les premiers végétaux seront plantés en octobre-novembre.</p> <p>La première manifestation qui se tiendra sera l'exposition des Chrysanthèmes du 10 au 12 novembre.</p> <p>Pour rappel, le bassin a une capacité de stockage de 2300 m³ d'eau. Ce bassin stocke l'eau de pluie, puis la relâche lentement dans le réseau à raison de 2 litres par seconde. Il est actuellement en phase de test et restera rempli pour s'assurer de son étanchéité. Il a pour objectif d'éviter les inondations notamment rue du 19 mars 1962.</p>	
	Bassin de collecte des eaux pluviales	Un riverain souhaite savoir si l'eau collectée dans le bassin pourrait servir à arroser les massifs.	F Fradin explique que cette possibilité n'a pas été prévue, il a pour unique vocation d'éviter les inondations. Pour information, la Ville collecte depuis longtemps les eaux de pluie au niveau du Centre technique municipal, elle est utilisée pour l'arrosage et le nettoyage des voiries.
	Les jardins éphémères	F Fradin indique que la Ville participe, cette année encore, à cette opération menée par Orléans Métropole. Le thème du "manque d'eau" est abordé au travers d'une réalisation du service espace public-biodiversité appelée "cale sèche". Le jardin est visible sur la placette à l'arrière de la Mairie.	

	<p>Rue Jean Zay</p>	<p>Des habitants indiquent que la signalétique dans cette rue serait à améliorer.</p>	<p>Madame le Maire précise qu'une étude sur la circulation en centre-ville sera menée dans le cadre de la requalification de la RD 960. La rue Jean Zay sera intégrée à cette étude. Sa requalification est envisagée pour 2025 et la signalétique revue dans ce cadre. Un trottoir devra être accessible, une piste cyclable sera intégrée. Des places de stationnement et des plantations pourraient être réalisées dans l'hypothèse d'une mise en sens unique. Les travaux seront financés par la CLECT qui est une enveloppe annuelle de 1,3 millions d'euros destinés à la requalification des voiries sur la commune.</p> <p>La requalification de la RD 960 qui est une voie structurante de la métropole, est également prévue. Les travaux seront réalisés par Orléans Métropole. Une étude est prévue sur l'intégralité de la voie. Les aménagements, quant à eux, seront réalisés par tronçon. Le premier tronçon requalifié sera celui situé entre la rue R Cassin et la rue de la Gare en 2025.</p> <p>L'étude sur la circulation au centre-ville portera sur la répartition des flux de circulation actuellement importants.</p>
	<p>Rue Jean Zay</p>	<p>Un riverain souhaite savoir si la mise en sens unique de la rue pourrait avoir un impact sur la circulation des bus du réseau TAO.</p>	<p>Les circuits de certaines lignes de bus pourraient être modifiés.</p>

	Gymnase rue Jean Zay	Une habitante souhaite savoir si le gymnase sera conservé ?	Madame le Maire précise qu'un travail est mené pour une mutualisation du site pour le sport, la jeunesse et la culture. Cette mutualisation permettrait une baisse des coûts et une rationalisation des temps d'occupation. F Fradin complète en indiquant que la Ville compte dans son patrimoine et entretient 128 bâtiments.
	rue Jean Zay : les abords de la salle des Fêtes	Brigitte Jallet indique que, lors du travail de concertation, il a été souhaité la création d'un jardin à la place des stationnements situés au Nord de l'esplanade. Ces places sont retrouvées à l'arrière de la salle des Fêtes. Le cheminement restera piéton et l'arbre sera conservé.	
	Venelle reliant la maison de retraite à l'avenue P M France	Une riverain indique qu'elle nécessiterait un nouvel entretien, en effet la pluie et la chaleur ont accéléré la pousse des herbes.	La demande est prise en compte par les services.
	Venelle reliant la maison de retraite à l'avenue P M France	L'éclairage ne fonctionne pas au niveau des chicanes, est-ce lié aux travaux en cours sur l'esplanade ?	Les services vérifieront si un lien existe entre les deux à l'issue des travaux.
	Venelle reliant la maison de retraite à l'avenue P M France	Un membre du bureau signale que lors d'épisodes pluvieux importants certaines plaques de regard des eaux pluviales se soulèvent.	F Fradin indique que ce phénomène est lié à l'installation de batardeaux qui bloquent l'eau dans le cadre du chantier de création du bassin. Il faudra voir une fois le bassin en service, si cela se reproduit.
	Rue Jean Zay et rue des Grazons : matérialisation de places de stationnement en "zone bleue"	Madame le Maire indique, qu'à la demande du restaurant le "Saint-Christophe", huit places de stationnements sont maintenant identifiées en "zone bleue", permettant ainsi la rotation des véhicules dans ce secteur.	
	Ville : extinction de l'éclairage public la nuit	Madame le Maire explique qu'il n'y a pas encore d'harmonisation sur l'ensemble des communes de la métropole. Cette extinction a bien été perçue par les habitants.	

		<p>Cela permet également une diminution de la vitesse des véhicules du fait de l'obscurité. Par ailleurs, le retour d'expérience montre qu'il n'y a pas eu plus de faits délictuels la nuit. Pour information, la majorité des cambriolages ont lieu en journée.</p>	
	Rue des Grazons : plantation d'une micro-forêt	<p>L'espace actuellement clôturé et fermé par un portail, situé au cœur du quartier, accueillera la deuxième micro-forêt, projet lauréat du budget participatif. F Fradin précise que les agents de la Ville planteront, à l'automne, les arbres à raison de trois essences au m². Une compétition naturelle, entre les espèces, s'instaurera comme pour la micro-forêt déjà plantée rue de la Loire.</p>	
	Rue des Grazons : stationnements anarchiques	<p>Un riverain signale le stationnement anarchique de véhicules dans cette rue et notamment au droit de l'allée des Aviateurs.</p>	<p>Madame le Maire indique qu'il ne faut pas hésiter à signaler ces faits à la Police municipale qui verbalisera. Elle explique que les horaires de présence de la Police municipale ont été modifiés, permettant plus de passages en soirée.</p>
	Rue des Grazons : stationnements anarchiques	<p>Madame le Maire rappelle qu'une seule place de stationnement par logement est demandée aux promoteurs lorsque l'on est à proximité du tram. Les ménages comptent parfois plusieurs véhicules. Aussi, dans la première partie de la Z.A.C du Grand Hameau, des poches de stationnements ont été ajoutées comme dans la rue A de Saxcé.</p> <p>Elle complète en précisant que la métropole d'Orléans sera concernée par la Z.F.E (zone à faible émission). Il est important d'accompagner le changement des habitudes dans les modes de déplacement.</p> <p>Elle déplore l'augmentation des incivilités et indique que même de multiples verbalisations ne découragent pas les contrevenants.</p>	

	<p>Biodéchets : tri à la source dès le 1^{er} janvier 2024</p>	<p>A compter du 1er janvier 2024, les collectivités devront mettre en place le tri à la source des biodéchets. Aussi, la Métropole travaille sur la question du compostage des biodéchets sous la forme du compostage collectif ou individuel en lien avec Aabraysie et les cyclo-composteurs.</p>	
	<p>rue des Grazons : dépôts sauvages aux abords des colonnes enterrées</p>	<p>Des riverains déplorent la présence récurrente de dépôts sauvages aux abords des colonnes enterrées.</p>	<p>Madame le Maire explique que la Ville ne veut plus de ce type de point de collecte. La Ville travaille avec les promoteurs pour que des locaux poubelles soient intégrés dans les nouveaux projets de construction. Pour information, un marché est passé entre Orléans Métropole et Aabraysie pour l'enlèvement de ces dépôts. Ce marché n'a pas été prévu en début d'année. Depuis, une expérimentation s'est déroulée de la mi-juillet à la mi-septembre pour le ramassage des dépôts par Aabraysie. La Ville souhaite que ce ramassage soit pérenne car, au delà de la salubrité, ces déchets gênent le bon déroulement des collectes et la Ville passe ramasser le trop plein de déchets.</p> <p>Deux agents de surveillance de la voie publique ont été recrutés, ils veillent au respect des zones bleues et signalent les dépôts sauvages sur l'ensemble de la commune. Ils sont en mesure de relever des noms comme par exemple sur des cartons. Ce relevé permet de déclencher une verbalisation (jusqu'à 15 000 € d'amende).</p> <p>Un riverain suggère l'installation de caméras. Madame le Maire indique qu'il est parfois impossible d'identifier un contrevenant.</p>

	Constructions écoquartier rue des Grazons - rue Jean Zay	Brigitte Jallet indique que les dernières réalisations font appel à des procédés innovants en terme de performance énergétique comme par exemple l'utilisation de la géothermie par sonde.	
	Rue A Bolland et Nugesser et Coli	La demande de remplacement des lampadaires a été formulée à Orléans Métropole.	
	Boulevard P M France et rue de la Gare	F Fradin indique que ces deux voies seront requalifiées avec l'intégration de pistes cyclables, de cheminements piétons et de plantations. Le site du Petit Bois sera également requalifié. Madame le Maire explique que des relevés de bruit seront réalisés par Orléans Métropole sur les axes les plus "roulants" de la commune. Les résultats seront pris en compte dans les études préalables aux aménagements.	
	Rue de Frédeville : tronçon rue de la Gare - rue de Roche	Un gravillonnage a été réalisé sur ce tronçon dégradé dans l'attente de sa requalification.	
	Rue de la Gare : parking provisoire à proximité du tramway	Ce parking provisoire est régulièrement plein.	
	ZAC du Grand Hameau	Madame le Maire rappelle le périmètre de cette Zone d'Aménagement Concerté qui s'étend jusqu'à la "Clairière Belle Allée" dans son périmètre le plus large. La SEMDO aménage et porte financièrement cette Z.A.C en lien avec la Ville. La Z.A.C a été créée en 2005, les premiers travaux ont débutés en 2009-2010 au moment de la crise immobilière. Les travaux ont débuté au Sud, à proximité de la ligne de tramway. Madame le Maire indique son souhait pour un achèvement complet des constructions à l'horizon 2026-2027 de la partie Nord.	

		<p>Il n'y aura pas de logements sociaux dans cette partie de la Z.A.C afin de rééquilibrer l'habitat en centre-ville. Les logements seront en accession à la propriété.</p>	
	Pavillons rue de la Gare	<p>Brigitte Jallet indique que ces deux habitations ne font pas partie du périmètre financier de la Z.A.C. Les propriétaires ont vendu leurs biens directement au promoteur. La Ville a rencontré le promoteur qui a utilisé un cahier de maîtrise d'usage élaboré en concertation avec les habitants.</p> <p>Catherine Nouveau, présidente du comité de quartier, explique qu'elle a participé à l'élaboration de ce document qui préconise l'usage de matériaux, détermine des hauteurs maximales et prend en compte les habitants proches.</p> <p>B. Jallet précise qu'une attention particulière sera portée au traitement des espaces verts, à la gestion des déchets et des eaux pluviales ainsi qu'à la création de locaux vélos.</p> <p>Elle indique qu'il est difficile d'obtenir la réalisation de grands logements de type T5/T6 la majorité des logements construits sont des T2-T3.</p> <p>Madame le Maire complète en indiquant que les modes de vie évoluent, parfois des familles se séparent et se "recomposent". L'offre de logements doit pouvoir répondre aux parcours de vie.</p>	
	Terminus du tramway : station "vélo +"	<p>La station "vélo +", installée au terminus du tram pour une phase de test, a été retirée.</p> <p>La Ville recevra les conclusions de cette expérimentation.</p> <p>Madame le Maire précise que l'intermodalité est très intéressante notamment à proximité de la ligne de tramway.</p>	

		Un habitant souhaite connaître les durées de location des vélos. Madame le Maire explique qu'ils peuvent être loués à l'heure ou pour une longue durée (abonnement).	
	Parking relais Clos du Hameau	Des habitants constatent que le parking en silo n'est pas plein alors que de nombreuses voitures sont garées aux alentours. Madame le Maire indique que la Ville a formulé une demande auprès de la TAO au printemps pour que des places puissent être utilisées comme stationnement résidentiel.	
	Square de la Laïcité	Ce parc, qui compte plusieurs marronniers, est équipé de mobilier et d'un terrain de pétanque. Une habitante souhaiterait l'installation de toilettes publiques à proximité. Madame le Maire précise que cet équipement ne peut être installé partout. Il est coûteux en entretien.	
	Tramway	F Fradin explique qu'un carrefour à feux et des traversées piétonnes seront créées au niveau de la ligne de tramway. Cet aménagement permettra une connexion entre le boulevard Émile Bernon et la rue de la Laïcité. Les travaux seront réalisés par Orléans Métropole durant l'été 2024.	
	Abords de la ligne de tramway	Madame le Maire indique que les différents espaces se dessinent. Des espaces verts seront présents en cœur d'îlot. B Jallet précise que quelques arbres seront conservés. Les derniers logements seront livrés en 2026.	
	Allée du Clos du Hameau	Cette voie, en sens unique de circulation et limitée à 20 km/h, sera un espace partagé avec les cyclistes et les piétons. Des plantations viendront compléter l'aménagement. Le stationnement des véhicules est interdit alors que la présence de voitures est	

		<p>constatée.</p> <p>B Jallet indique que l'ouverture à la circulation de cette voie permet un bouclage avec les deux autres rues du quartier.</p> <p>Un riverain souhaite savoir s'il est envisagé de prolonger cette allée.</p> <p>Son débouché à l'Ouest est souhaité par la Ville en terme de liaison cyclable et piétonne.</p> <p>Pour cela il est nécessaire d'acquérir une bande de 1,5 mètre au niveau de la résidence du Clos de la Vallée.</p>	
	Pole emploi	<p>Une riveraine signale que le bâtiment reste allumé la nuit.</p>	<p>Madame le Maire précise que la demande d'extinction sera formulée.</p>
	Allée Rose Valland	<p>Un membre du bureau souhaiterait que la continuité piétonne de cette allée soit envisagée.</p> <p>Madame le Maire indique que la Ville travaillera sur sa continuité.</p>	
	Continuités cyclables dans la ville	<p>Un habitant signale, qu'à certains endroits, plus précisément à plusieurs carrefours du Boulevard Jean Mermoz des bordures sont difficiles à franchir à vélo. Les cyclistes ne sont pas forcément prioritaires.</p> <p>B Jallet indique que la Ville travaille sur une amélioration de ces cheminements en lien avec le groupe de travail "piéton-vélo".</p>	